



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 2019

Original : français

Session de 2019

Du 26 juillet 2018 au 25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Communication écrite présentée par Action pour l'Éducation et la Promotion de la Femme, organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire Général a reçu la communication écrite suivante, distribuée en vertu des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Cette communication n'a pas été revue ni corrigée par les services d'édition du Secrétariat des Nations Unies.



Communication écrite

« Donner aux gens les moyens d’agir, de garantir l’inclusion et l’égalité ».

Le développement durable exige des décideurs qu’ils fassent participer tous les acteurs de la société à la réflexion sur les stratégies à mener pour assurer des conditions de vie durables et profitables à tous et toutes.

Pour donner aux gens les moyens d’agir, de garantir l’inclusion et l’égalité, il faut agir sur les obstacles qui entravent l’accès au savoir et à la connaissance de la population (filles, garçons, hommes et femmes), instaurer l’épanouissement égalitaire des enfants, filles comme garçons, au service de l’égalité des chances. Sans instruction, sans la paix, sans éducation, sans accès aux ressources, sans un environnement sain, aucun développement humain, social, économique ou sanitaire n’est possible. On ne peut plus envisager un développement sans la participation de la femme. Les femmes constituent plus de 50 % de la population totale du monde. Malheureusement, cette frange de la population est victime de discrimination en tout genre. Pour que les femmes puissent participer au développement, il faut qu’elles soient éduquées et qu’elles aient accès aux ressources.

Selon le rapport Brundtland « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Les besoins du présent des populations des pays en développement sont d’abord alimentaires. La dégradation généralisée de la biodiversité à cause du dérèglement du climat a réduit la capacité de production des populations. On dit souvent au Tchad : « un sac vide ne peut pas se tenir debout ». Cela veut dire qu’une personne qui a faim ne peut pas entreprendre. Les populations rurales doivent être impliquées dans la lutte contre la dégradation du climat. Pour cela, il faut renforcer les capacités des populations sur le phénomène de changement climatique. Amener les populations à trouver par elles-mêmes les solutions aux problèmes de la dégradation de la biodiversité. Les États et les organisations internationales doivent mettre directement à la disposition des paysans et des paysannes des moyens techniques et financiers conséquents pour leur permettre de faire face aux défis du millénaire.

Les femmes et les jeunes filles n’ont pas suffisamment accès aux soins de santé et à l’éducation de base, et ne bénéficient pas de l’égalité de traitement sur le plan professionnel. Elles sont exposées à la ségrégation dans la prise de décisions d’ordre économique, politique et social et sont souvent victimes de violences et de discrimination. Cette situation est inacceptable et nous devons y remédier en utilisant tous les moyens à notre disposition. Les Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) semblent être l’un des moyens que nous pouvons utiliser pour favoriser l’autonomisation de la femme (fille). Grâce aux TIC, les femmes et les jeunes filles peuvent accéder à des informations importantes pour leurs rôles producteur, reproducteur et communautaire et obtenir des ressources supplémentaires. L’accès aux TIC permet aux femmes de mieux faire entendre leur voix dans leurs communautés, dans la gestion des affaires publiques et au niveau mondial.